

PARCOURSUP CALENDRIER

**INTERVENTION DE LA PSYCHOLOGUE EN-EDO
ANTOINETTE CHAUD
LYCÉE MONTGRAND - DECEMBRE 2023 JANVIER 2024**

Parcoursup



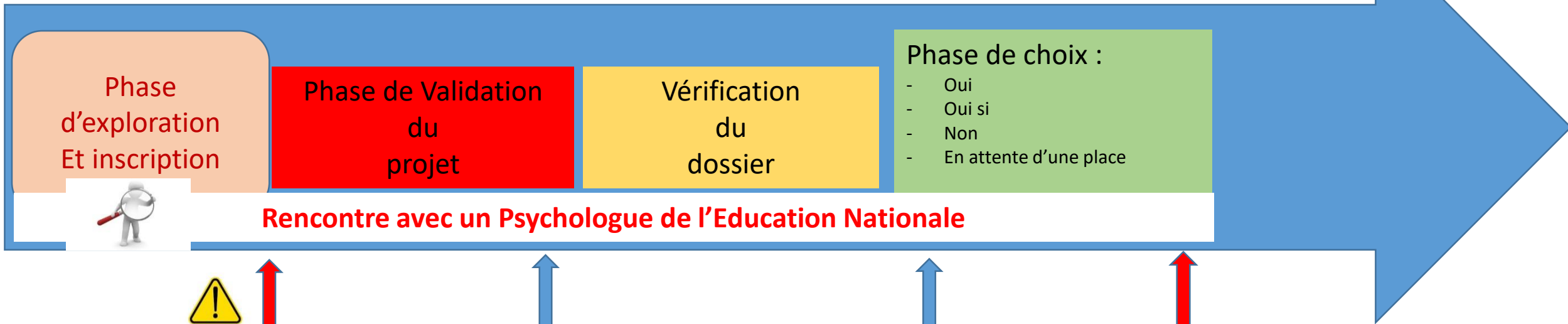
Etudiant

- a) De Novembre à Janvier : s'informer.
- b) 20 Décembre : ouverture officielle du site Parcoursup
- c) Du 17 Janvier au 14 Mars 2024 : Saisir ses vœux

Du 15 Mars au 3 avril 2024 23h59
Finaliser les dossier et confirmer ses vœux
Lettre de motivation
Renseigner rubrique « préférence et autres projets » + pièces complémentaires + rubrique « activités et centres d'intérêt »

30 Mai 2024
Propositions d'admission
Au fur et à mesure et en continu
Répondre obligatoirement à chaque proposition : Oui ; Oui-Si ; Attente

- 12 Juillet**
- a) Fin de la phase principale d'admission
- b) Résultats du bac
- c) Inscription enseignement supérieur



14 Mars
Fin de saisie des vœux
Attention verrouillé

16 au 23 Juin
Délais de réponse aux propositions d'admission suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer aux épreuves du Bac

1^{er} au 3 Juillet
Classer les vœux en attente par Ordre de préférence

Mardi 11 Juin
Début de la Phase complémentaire

RECAPITULONS : LES GRANDES DATES A RETENIR

➔ Janvier – Mars : Vœux

- **20 décembre : Ouverture de la Plateforme**
 - Site : avenir.onisep.fr = ensemble des ressources d'accompagnement, questionnaire d'évaluation etc...
 - Sur Parcoursup.fr : Moteur de recherche des formations (fiche de présentation de chaque formation)
 - Panorama : les filières de l'AMU = « Flash Info-Les Filières » ; « Sortie d'amphi - DSE »
 - Vidéos tutorielles sont proposées pour être guidé à chaque étape
 - Réunion Parents Terminale le 18/01/2024 : en deux temps Les Etudes Post Bac et Parcoursup
 - JPO des établissements sur les « Fiches Formations »
- **Du 17 janvier au 14 mars inclus : Créer son dossier et saisie des vœux**
 - 10 vœux au maximum (avec possibilité de sous-vœux selon les formations (on parle de **vœux multiples**)
 - Possibilité de 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage
 - Salon de l'étudiant : les 19 et 20 Janvier 2024
 - Les mercredis de l'orientation Région Sud : s'inscrire en fonction de vos besoins
- **Jusqu'au 03 avril :**
 - Date limite pour compléter son dossier avec les éléments demandés par les formations
 - Date limite pour confirmer chacun de ses vœux

➔ 30 Mai – 12 Juillet 2024 :

- **A partir du 30 Mai : Ouverture de la phase Principale d'admission donc :**
- **Réponses** des établissements « Oui » ; « Oui-Si » ; « En attente » au fur et à mesure et en continu
- Si au moins 2 réponses positives : **choix** du lycéen (respecter les dates limites de réponse)
- **Du 16 au 23 Juin** : Arrêt de la procédure pendant les épreuves écrites du bac
- Après les résultats du bac : **inscription administrative** dans l'établissement
- **1er au 3 juillet 2024** : classer par ordre de préférence les vœux en attente que vous souhaitez conserver

Procédure Complémentaire

**11 Juin : ouverture de la
phase complémentaire**
**Septembre : fin de la phase
complémentaire**

- **CRÉER SON DOSSIER SUR PARCOURSUP
ET S'INSCRIRE**

DU 17 JANVIER AU 14 MARS : INSCRIPTION ET SAISIE DES VŒUX

- ➔ **Inscription** et **création du dossier** Parcoursup: saisir une **adresse mail valide** et régulièrement consultée
- ➔ Vous avez besoin de : votre **n° INE**, **relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat**, **dernier avis d'imposition des parents** (demande d'internat ou pour simulation de bourse)
- ➔ **Contact** : possibilité d'envoyer un message au service académique d'information et d'orientation en cas de problème technique
- ➔ **Nouveau** : **La plateforme est configurée pour être consultées sur mobile également, il n'y a plus d'application dédiée.**

LES VŒUX

- ➔ Possibilité de formuler **jusqu'à 10 vœux** en fonction du projet
- ➔ les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités (**Lettre de motivation**)
- ➔ Les vœux concernent les formations **sous statut d'étudiant** et les formations **sous statut d'apprenti**
- ➔ Les vœux concernent des **formations sélectives** (CPGE, BTS, BUT, Licences Prof, écoles...) **et non sélectives** (licences, PASS) dans l' **académie d'Aix-Marseille** ou **d'autres académies**

QUELS VŒUX ?

⇒ soit 1 vœu = une formation dans un établissement

⇒ Soit vœux multiples

> vœu multiple : choisir la ou les formations souhaitée(s) parmi un **ensemble de formations regroupées par type (BTS, BUT,CPGE, Licence), spécialité ou mention**

> le vœu multiple compte pour **un seul vœu**

> Possibilité de faire plusieurs sous-vœux. 1 sous-vœu = **une formation dans un établissement**

> **Exemples** de vœux multiples :

- regroupement de licences ou PASS au niveau académique ou régional
- regroupements des BTS et BUT par spécialité au niveau national
- Regroupement de CPGE par voie au niveau national
- Cas particulier : les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce regroupées en réseaux d'établissements et recrutant à partir d'un concours commun

LES VŒUX POUR LES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

- ➔ **Conditions à remplir** pour suivre une formation en apprentissage :
 - > Signer un **contrat d'apprentissage** avec un employeur
 - > Faire des **vœux sur Parcoursup** en plus des vœux sous statut étudiant (après examen de la demande, avoir une place dans une formation)

- ➔ **Saisie des vœux à partir du 17 janvier 2024**
 - > La liste des vœux en apprentissage est **distincte** de celle sous statut étudiant. Il est donc possible de formuler **jusqu'à 10 vœux pour chacune** d'elles.
 - > **La plupart des contrats sont signés entre Mars et Octobre**

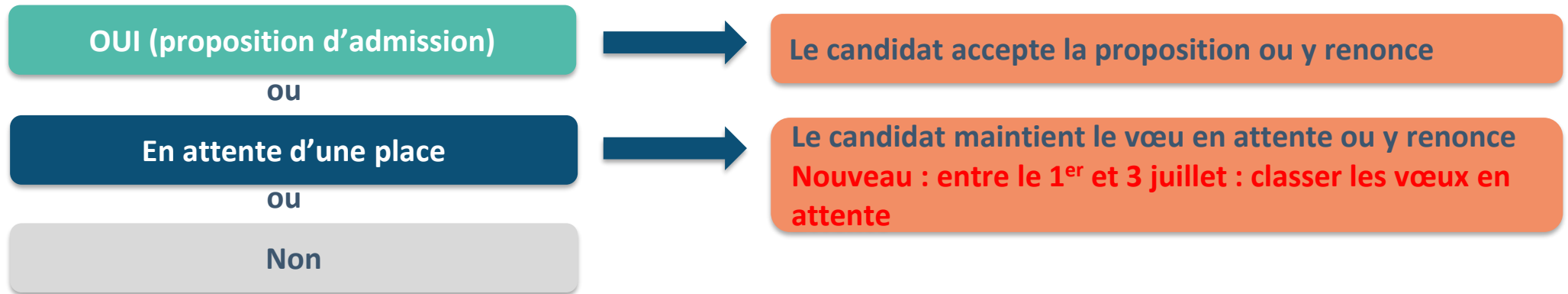
L'ADMISSION

La phase d'admission principale du 30 Mai au 12 Juillet 2024

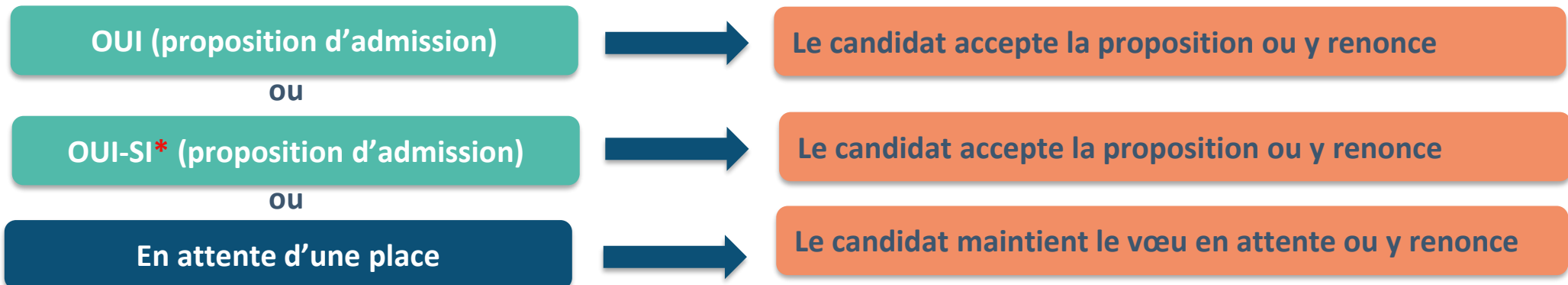
- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 30 Mai**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.**

Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PASS)



* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES

quels sont les éléments transmis à chaque formation demandée ?

Bulletins notes du bac et Fiche Avenir

- > **Les éléments transmis aux formations : Bulletins et notes du baccalauréat remontées automatiquement pas de saisie à réaliser**
 - > **Année de première** : bulletins scolaires, des épreuves anticipées de français et les notes au titre du contrôle continu
 - > **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres
 - > La lettre de motivation
 - > Les pièces complémentaires demandées par certaines formations
 - > La rubrique « Activités et Centres d'intérêt » pour mettre en valeur les compétences, expériences et engagements
- **2ème conseil de classe** examen des vœux de chaque lycéen
- Constitution d'une **fiche Avenir** renseignée par le lycée

Focus sur le secteur géographique

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

> Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors. Il n'y a pas de secteur géographique.

> Pour les formations non-sélectives (licences, PASS)

> Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence ou le PASS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique** : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.

> L'indication du secteur est affichée aux candidats. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.

• **Secteur géographique Ile-de-France** : il n'est fait **aucune distinction** entre les 3 académies de Créteil, Paris et Versailles.

• **Par exception, sont considérés comme « résidant dans l'académie » où se situe la licence demandée** :

• > Les candidats qui souhaitent accéder à une mention de licence qui n'est pas dispensée dans leur académie de résidence

Pour finir : focus sur l'année de Césure

La demande de césure : mode d'emploi

- **Un lycéen peut demander une césure directement après le bac** : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc...)
 - > Durée la césure : d'un semestre à une année universitaire
 - > **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
 - > **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission** > Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
 - > **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
 - > **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

Les Services d'Assistance

- **Le Numéro vert : 0 800 400 070 du lundi au vendredi de 10h à 16h (accessible aux personnes sourdes ou malentendantes) avec 3 choix possibles**
 - a) **Choix 1 : questions d'orientation post bac, filières de formations et métiers**
 - b) **Choix 2 : questions d'information sur la procédure Parcoursup**
 - c) **Choix 3 : questions relatives au dossier personnel des candidats sur Parcoursup**
- **La messagerie « Contact » depuis le dossier Parcoursup**
- **Les Réseaux Sociaux de Parcoursup : Instagram, Facebook, X (ex Twitter)**